
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 17 septembre 2025

Résolution: CE25 1750

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, conformément à la résolution CG20 0619 et au pouvoir délégué dans le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'évaluation de rendement (RCG 15-075), l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Opsis Gestion d'infrastructures inc. réalisée par le Service de la gestion et de la planification des immeubles, dans le cadre du contrat pour les services d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment pour des immeubles de la Ville, (lot 1) (CG22 0556), et l'inscrire sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans à compter de la date du 17 septembre 2025 pour les motifs énoncés au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1257157017
/gd

Émilie THUILLIER

Présidente du comité exécutif

Domenico ZAMBITO

Greffier adjoint



Domenico ZAMBITO
Greffier adjoint

Signée le 19 septembre 2025

COPIE CERTIFIÉE



GREFFIER DE LA VILLE